



Rennes, le 26 décembre 2022

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier
BP 13
35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Objet : projet du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de Saint-Aubin-du-Cormier

Monsieur le Maire,

Le 3 octobre 2022, vous avez transmis pour avis au Syndicat mixte du Pays de Rennes le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de votre commune. Ce PVAP a pour objectif de développer et d'aménager le site patrimoine remarquable (SPR) de votre commune par une mise en valeur du patrimoine.

Suite à l'analyse du dossier, il apparaît qu'au regard du SCoT en vigueur, ce projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ne pose pas de problème de compatibilité avec les orientations du SCoT.

D'une part, le centre historique de Saint-Aubin-du-Cormier fait partie du site stratégique de la Porte du Cormier identifié au SCoT (cf. thème 3 du Document d'Orientation et d'Objectifs, « Les sites stratégiques d'aménagement : une volonté partenariale de préserver durablement la qualité d'aménagement de sites portant l'image d'un Pays d'excellence ») et y est plus spécifiquement cité comme un site d'exception dont la mise en avant contribue à y préserver un aménagement de qualité. D'autre part, la mise en place d'un PVAP répond aussi aux ambitions du SCoT concernant la valorisation du patrimoine bâti des bourgs et villes du Pays et le développement d'une offre touristique et patrimoniale partagée (cf. thème 4 du Document d'Orientation et d'Objectifs, « Les principes paysagers de la ville archipel »).

Les actions proposées dans le projet de PVAP sont donc en accord avec les ambitions du SCoT du Pays de Rennes. C'est pourquoi nous émettons un avis favorable à ce projet.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

Le Président

André CROCQ